



Assemblée générale

Distr. limitée
31 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Première Commission

Point 98 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Indonésie* : projet de résolution révisé

Effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les règles du droit international humanitaire,

Résolue à promouvoir le multilatéralisme en tant que moyen essentiel de faire progresser les négociations sur la réglementation des armements et le désarmement,

Convaincue que, l'humanité ayant davantage conscience de la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour protéger l'environnement, il faut, face à tout événement risquant de compromettre ces efforts, s'employer d'urgence à mettre en œuvre les mesures nécessaires,

Tenant compte des effets potentiellement néfastes de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri sur la santé et sur l'environnement,

1. *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres et des organisations internationales compétentes sur les effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri, et de lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-troisième session;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session le point intitulé « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ».

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

